

Date : 23/02/2023

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : Microcicide algicide

Numéro de fiche technique : SDS034

Identifiant unique de la formule : TW20-3041-E007-WXJ0

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie de produit PC37 Produits chimiques pour le traitement de l'eau

Application de la substance / du mélange Pour le contrôle des algues dans l'eau des piscines.

Utilisations déconseillées : L'utilisation de procédés impliquant une chaleur extrême est déconseillée.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Deep Blue Pool Supplies

Adresse du fournisseur : Boîte postale 8899

Ermitage,

Corsham,

SN13 8DT

Téléphone : +44 (0) 3330 907094

Courriel : help@deepbluepoolsupplies.co.uk

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence 0800 043 0891 (Assistance technique) 24h/24

112 (Urgence) Langues parlées : anglais

Les personnes souhaitant obtenir des informations spécifiques sur les poisons sont priées de contacter :

En Angleterre et au Pays de Galles : NHS

111 – composez le 111. En Écosse : NHS 24 –
composez le 111.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008





CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) ET 2015/830

Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques 1 : H400 Très toxique pour la vie aquatique.

Aquatic Chronic 2 : H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquette Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP britannique.

Pictogrammes de danger SGH09

Mot(s) d'avertissement

Mention(s) de danger H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 suite... Mise(s) de précaution

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution. Rincez à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez vos lentilles de contact si vous en portez et si elles peuvent être facilement retirées. Continuez à rincer.

P391 Collecter le déversement

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

2.3

Autres dangers PBT : Sans objet. vPvB : Sans objet.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1 Caractéristiques chimiques des mélanges

Description Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Substance	N° CAS	N° CE	Inscription à Reach Non	%W/W
composé d'ammonium polyquaternaire	25988-97-0	687-444-4		>10-≤25%

Aquatique Aigu 1, H400 (M=10);
 Toxicité aquatique chronique de catégorie 1, H410 (M=1) ; Toxicité aiguë de catégorie 4, H302

Informations Complémentaires :
danger énumérées, reportez-vous à la section 16.

Pour le libellé des phrases de

Le principe actif est mentionné dans la directive 1451/2007/CE, annexe II.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales : Enlever immédiatement tout vêtement souillé par le produit.

Après inhalation : renouveler l'aération ; consulter un médecin en cas de symptômes.

En cas de contact avec la peau : rincer immédiatement à l'eau.

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin.

Après contact visuel : vérifiez la présence de lentilles de contact et retirez-les si nécessaire.

Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après avoir avalé : rincez-vous la bouche puis buvez abondamment d'eau. Ne vous faites pas vomir ; appelez immédiatement un médecin.

Date : 23/02/2023

En cas de vomissements spontanés, maintenez la tête sous le niveau de la tête.

hanches pour prévenir l'aspiration

Information destinée au médecin : Traiter les symptômes et apporter un soutien.

4.2 **Symptômes les plus importants et effets, à la fois aigus et différés** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

4.3 **Indication de toute urgence médical attention et spécial traitement nécessaire** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 **Moyens d'extinction :**
Agents extincteurs appropriés : CO₂, poudre ou eau pulvérisée. Combattre les incendies importants avec de l'eau pulvérisée. Utiliser des méthodes d'extinction adaptées aux conditions environnantes.
Moyens d'extinction inadaptés : Eau avec jet plein
- 5.2 **Risques particuliers découlant de substance ou mélange :** La formation de gaz toxiques est possible lors du chauffage ou en cas d'incendie.
- 5.3 **Conseils aux pompiers :** Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. Portez un appareil de protection respiratoire autonome. Portez une combinaison de protection intégrale.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

- 6.1 **Précautions individuelles, protection équipement et urgence procédures :** Assurer une ventilation adéquate. Portez des vêtements de protection.
- 6.2 **Précautions environnementales :** Ne pas laisser pénétrer dans le sol. Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau sous forme non diluée. Signalez aux autorités compétentes tout écoulement dans un cours d'eau ou un système d'égouts.
- 6.3 **Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage :** liants acides, liants universels, sciure de bois. Envoyer pour récupération ou élimination dans des conteneurs appropriés.
- 6.4 **Référence à d'autres sections** Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité. Consultez la section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : Manutention et stockage

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter tout contact direct (contact cutané/oculaire, ingestion et/ou inhalation de fumées/brouillards/poussières) avec le produit dans le forme non diluée. Prévenir la formation d'aérosols. Assurez une bonne ventilation/évacuation d'air sur le lieu de travail.
- Informations sur les incendies - et protection contre les explosions :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 **Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- Stockage:**
- Exigences à satisfaire par réserves et récipients :** Empêcher toute infiltration dans le sol

Date : 23/02/2023

7.2 suite..

Informations sur le stockage dans un installation de stockage commune :

À conserver à l'écart des denrées alimentaires.

Conserver à l'abri des agents oxydants.

Informations complémentaires concernant le conditions:

stockage dans des conditions sèches et dans des récipients bien fermés.

Conserver dans un endroit frais,

Protéger du gel.

Entreposer dans une zone de rétention.

Classe de stockage :

12

7.3 **Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)** Aucune autre information pertinente n'est disponible.**SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/Protection individuelle**8.1 **Paramètres de contrôle**

Informations complémentaires sur la conception des installations techniques : Aucune autre donnée ; voir point 7.

Ingrédients dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :

Le produit ne contient aucune quantité significative de matériaux présentant des valeurs critiques nécessitant une surveillance sur le lieu de travail.

Informations complémentaires : Les listes en vigueur au moment de leur élaboration ont servi de base.

8.2 **Contrôles d'exposition**

Mesures générales de protection et d'hygiène : Ne pas manger, boire, fumer ou renifler pendant le travail.

Évitez tout contact étroit ou prolongé avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux.

Lavez-vous les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire : Pas nécessaire si la pièce est bien ventilée.

Utiliser un appareil de protection respiratoire adapté en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains : gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Le choix du matériau des gants dépend des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation. **Matériaux des gants :**

Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant composé de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : SDS034

Version 2.0 Date : 23/02/2023



CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) ET 2015/830 plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être doit donc être vérifiée avant utilisation. Caoutchouc nitrile (NBR).

calculée à l'avance et

Temps de

pénétration du matériau du gant :

Le temps de percée exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Protection oculaire :

Le port de lunettes de protection est recommandé pendant le remplissage.

Protection corporelle :

Vêtements de protection imperméables

La protection corporelle doit être choisie en fonction des propriétés du produit, de l'activité et de l'exposition potentielle. **SECTION 9** : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

Apparence :

Forme : Fluide

Couleur : Selon les spécifications du produit

Odeur : Légère

Seuil olfactif : non déterminé. pH (10 g/l) à 20 °C : 5-8

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation : Indéterminé.

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Température de décomposition : non déterminée.

Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives : Ce produit ne présente pas de risque d'explosion.

Limites d'explosion :

Inférieur : Non déterminé.

Limite supérieure : non déterminée. Pression de vapeur : non déterminée.

Densité à 20 °C : 1,035 g/cm³ Densité relative Non déterminée.

Densité de vapeur non déterminée.

Taux d'évaporation non déterminé.

Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau : Entièrement miscible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : non déterminé. Viscosité :

Dynamique : Non déterminé. Cinématique : Non déterminé.

9.2 **Autres informations :** REMARQUE : Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- | | | |
|------|-------------------------------------|---|
| 10.1 | Réactivité | Aucune autre information pertinente n'est disponible. |
| 10.2 | Stabilité chimique thermique | Aucune décomposition si utilisé et stocké |



décomposition / conditions à être conformément aux instructions
spécifications. évité :

10.3 **Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 **Conditions à éviter** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.5 **Matériaux incompatibles** : Agents oxydants puissants.

10.6 **Produits de décomposition dangereux** : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Oxydes d'azote (NOx)

Composés halogénés

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs DL50/CL50 pertinentes pour la classification :

TE (Estimation de la toxicité aiguë) DL50 orale 8 917 mg/kg (rat)

Effet irritant primaire :

Corrosion/irritation cutanée : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions/irritations oculaires graves : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Mutagénicité des cellules germinales : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition unique STOT : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée STOT : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Risque d'aspiration : selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente disponible.

12.2 **Persistance et dégradabilité** Biodégradable

12.3 **Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne devrait pas se bioaccumuler.

12.4 **Mobilité dans le sol** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Effets écotoxiques :

Remarque : Très toxique pour les poissons.

Informations écologiques complémentaires :

Remarques générales :

Classe de danger pour l'eau 3 (Réglementation allemande) (Auto-évaluation) : extrêmement dangereux pour l'eau. Ne laissez pas le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou le système d'égouts, même en petites quantités.

Danger pour l'eau potable si même de très petites quantités s'infiltrent dans le sol.

Également toxique pour les poissons et le plancton des plans d'eau.

Très toxique pour les organismes aquatiques

Toxique pour les organismes aquatiques

Les tensioactifs contenus dans ce mélange sont conformes au règlement (CE) 648/2004.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

PBT : Sans objet. **vPvB :** Sans objet.

12.6 **Autres effets indésirables :** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **SECTION 13 :** Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation

Hiérarchie des commandes recommandée :

Réduire les déchets ;

Réutiliser si non contaminé ;

recycler, si possible ; ou

Élimination en toute sécurité (en dernier recours).

Contactez les centres de traitement des déchets pour obtenir des informations sur le recyclage.

Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

Ne laissez pas le produit atteindre le système d'égouts.

Les produits usagés, dégradés ou contaminés peuvent être classés comme déchets dangereux.

Toute personne chargée de classer les déchets dangereux et de déterminer leur devenir doit être qualifiée conformément à la législation nationale et internationale.

Emballage non nettoyé :**Recommandation:**

Le récipient reste dangereux même vide.

Continuez à observer toutes les précautions.

Les récipients, même ceux qui sont « vides », peuvent contenir des résidus susceptibles de dégager des vapeurs inflammables et/ou dangereuses lorsqu'ils sont chauffés.

Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer d'opérations similaires sur ou à proximité de conteneurs vides.

Produits nettoyants recommandés :

De l'eau, si nécessaire avec des produits nettoyants.

SECTION 14 : Informations sur les transports14.1 **Numéro ONU**

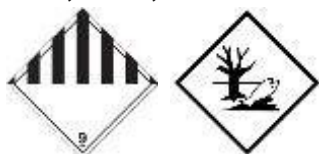
ADR, IMDG, IATA UN3082

14.2 **Nom d'expédition ONU**

ADR UN 3082 SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N°
(Composé d'ammonium polyquaternaire)

IMDG SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, NOS (composé d'ammonium polyquaternaire),
POLLUANT MARIN

IATA SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, NOS (composé d'ammonium polyquaternaire)

14.3 **ADR, IMDG, IATA**

Classe 9 Substances et articles dangereux divers.

Étiquette 9

14.4 **Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA III

SECTION 14 : Informations sur les transports

14.5 **Risques environnementaux** : Ce produit contient des substances dangereuses pour l'environnement :

composé d'ammonium polyquaternaire

Polluant marin : Oui

Symbole (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR) : Symbole (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA) : Symbole (poisson et arbre)

14.6 **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Avertissement : Substances et articles dangereux divers. **Numéro d'identification du danger**

(Code Kemler) : 90

Numéro EMS : FA,SF

Catégorie d'arrimage UN

14.7 **Transport en vrac conformément à l'annexe**

II de la Convention Marpol et le Code IBC Non applicable

Transport/Informations complémentaires : Les quantités jusqu'à 5 kg ou 5 L par emballage simple ou intérieur ne sont pas réglementées selon les normes ADR/RID SP 375, IMDG 2.10.2.7 et IATA SP A197.

ADR

Quantités limitées (QL) 5L

quantités exceptées (EQ) Code : E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml

Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000 ml

Catégorie Transport 3

IMDG

Quantités limitées (QL) 5L

quantités exceptées (EQ) Code : E1

Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml

Quantité nette maximale par emballage extérieur : 1000 ml
UN 3082 SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT
Règlement type des Nations Unies : STANCE, LIQUIDE, NOS (POLYQUATERNAIRE) COMPOSÉ D'AMMONIUM), 9, III

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Seveso catégorie E1

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur : 100 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur : 200 t

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles ne constituent toutefois pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent aucune relation contractuelle juridiquement valable.

Phrases pertinentes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European

Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

CL50 : Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique vPvB : Très persistant et très bioaccumulatif

Toxicité aiguë 4 : Toxicité aiguë – Catégorie 4

Danger aigu pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Danger chronique pour le milieu aquatique 1 : Danger pour le milieu aquatique – danger aquatique à long terme – Catégorie 1

Chronique 2 : Dangereux pour le milieu aquatique – danger aquatique à long terme – Catégorie 2